

ECHO **DE** **LHUIS**



JEDLINIOK

PRINTEMPS 90 N° 22

EXCUSES: MRS ALBERT et BONNARD

1/ Le CM adopte les délibérations suivantes:

- * donne un avis favorable à la proposition d'indemnité compensatrice du droit au logement pour les instituteurs non logés, soumise par la Préfecture.
- * donne un avis favorable pour l'adhésion de la commune au syndicat départemental d'électricité du département de l'AIN.
- * donne un avis favorable aux propositions de coupes et de ventes de bois dans la forêt communale, retenues par l'ONF pour 1990.
- * arrête le projet de POS et décide de la poursuite de l'instruction du dossier (envoi à toutes les parties concernées pour avis avant 3 mois).

2/MAPA

le Conseil prend connaissance :

- * de l'état d'avancement des travaux
- * des recherches en cours pour l'achat de l'équipement
- * de l'acceptation par H.LOYNET, de l'indemnité d'éviction proposée par la commune, pour le terrain sur lequel s'édifie la MAPA et dont il était locataire.

3/EAU POTABLE

Le Conseil:

- * examine une demande de branchement d'eau éanant de MR DUCARRE, pour sa maison de VERE-ZEL. Vu l'importance des travaux à entreprendre, un devis précis sera demandé avant décision.
- * prend connaissance de l'avancement des travaux travaux en cours
- * décide d'augmenter le prix de l'eau
 - de 1F50 à 2F00 pour une consommation inférieure ou égale à 300 M3
 - de 1F04 à 1F50 pour la part de consommation dépassant 300 M3

4/TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIERIE

Le Conseil, ayant pris acte du retrait de Mr A. RAMEL, décide de passer contrat avec Mr H.LOYNET pour tous travaux de déneigement ou voierie, en appliquant les tarifs suivants:

- 100F / HEURE pour travaux nécessitant le tracteur avec remorque et chauffeur
- 50F / HEURE pour le prêt du matériel sans chauffeur.

Les conditions d'utilisation pour ce dernier cas seront précisées avec l'intéressé

5/ FINANCEMENT DU RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil après nouveau débat:

- * confirme la nécessité de financer ce service par les ressources nouvelles
- * choisit pour celà, de mettre en place une redevance sur les ordures ménagères, solution finalement préférée car elle permet une répartition plus équitable et plus en rapport avec le service rendu, l'effort financier demandé. Cette mise en place sera à la charge de la municipalité.

6/ CHAUFFAGE DE L'EGLISE

le CM prend connaissance du plan et devis d'installation présentés par l'Association Paroissiale et donne son accord pour une participation financière permettant de récupérer la T.V.A.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.01.90

 EXCUSE:MR GIROUD

Mr le Maire présente ses voeux aux Conseillers et à leurs familles, et transmet ceux des Maires du CANTON et du Conseiller Général.

1/ MAPA

La procédure d'ouverture de crédit pour permettre le paiement des travaux a pu être retardée jusqu'à ce jour, par l'utilisation des premières parts versées sur les subventions prévues et le déblocage du prêt sans intérêt de la CRAM.

Ceci a permis de limiter les frais financiers.

Pour poursuivre le paiement des travaux qui avancent rapidement, des négociations ont été conduites avec divers établissements bancaires.

Le CM retient la proposition du CREDIT AGRICOLE : une avance de trésorerie à court terme (1 AN) à 10.5% fixe.

Cette avance sera transformée à la fin des travaux en un prêt à long terme dont les conditions seront à négocier avec le CREDIT AGRICOLE ou tout autre établissement financier. La première échéance interviendra en 1992 et sera prise en charge par le budget de la MAPA.

VISITE DE ST VULBAS: cette visite et les discussions avec les responsables ont permis une moisson d'informations sur divers sujets. Ces informations nous seront utiles pour la mise en place de la gestion de notre propre établissement. La délégation a pu constater l'importance des demandes non satisfaites, ce qui est rassurant quant au futur remplissage de notre propre maison.

2/ ASSAINISSEMENT

Les plans de la 1ere tranche du projet MAPA sont prêts, il faut acheter les terrains nécessaires à l'implantation de la station de lagunage.

Un compromis de vente sera négocié avec le propriétaire.

3/ RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le nouveau service s'est mis en place sans problèmes majeurs. Le CM n'accepte pas la prise en charge de ramassages complémentaires à l'intention des commerçants et pour régler ce problème, il décide de leur ouvrir la décharge contrôlée, ainsi qu'à toute personne désireuse de se débarrasser occasionnellement d'ordures ménagères.

Le CM demandera à la commune de BRIORD:

* que le rocher barrant l'accès au chemin du four soit remplacé par une barrière de façon à laisser le passage aux véhicules d'incendie en cas de feu de broussailles dans ce secteur.

* que le brûlage de certains déchets se fasse de façon moins incommode pour le voisinage. (hameau de RIX)

4/ ECLAIRAGE PUBLIC

Sollicité par le Syndicat d'Electricité qui met en place son programme 1990, le CM décide d'ouvrir un programme de renforcement de l'éclairage public

Une vue des lieux permettra de vérifier le bien fondé des demandes présentées d'arrêter un programme, d'en faire dresser le devis pour inscription au programme départemental. Des précisions sur la prise en charge du financement par le syndicat départemental seront demandées pour ajuster le financement.

1/ ASSAINISSEMENT AGRICOLE

Le CM prend connaissance de la répartition du financement à prendre en charge localement.

Une vue des lieux est prévue avec la D.D.A. Le CM examine la convention à signer avec la CNR et décide de demander une nouvelle rédaction de l'article 4 qui engage trop la responsabilité de la commune quant à d'éventuelles conséquences de la remontée de la nappe phréatique liée à l'aménagement de la chute de SAULT-BRENAZ.

2/ECLAIRAGE PUBLIC ET ELECTRIFICATION

Un programme de renforcement de l'éclairage public sera mis en place en 90 comprenant la pose ou le déplacement de nouvelles lampes pour un montant de 25 000F H.T dont 50 % seront subventionnés par le Syndicat d'électricité.

Une étude sera demandée au syndicat pour revoir l'éclairage du centre du BOURG mal disposé et inesthétique.

Deux renforcements de réseau sont programmés "LA MANISSIERE et ST MARTIN.

3/ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le programme en cours doit être rapidement achevé. Le CM prend une délibération pour que soient posés des compteurs d'eau partout où cela est encore à réaliser . Absence ou défaillance. de façon à pouvoir:

- *mesurer et contrôler précisément les débits d'eau
- *facturer à tous les utilisateurs les taxes à la consommation.

La recherche et la réparation des fuites seront menées à bonne fin.

Le projet d'adduction d'eau demandé par Mr DUCARRE pour sa maison de VEREZEL sera réalisé le demandeur s'engageant à participer pour 50% aux dépenses engagées.

4/ DIVERS

Le CM est informé:

- * d'un projet d'achat d'une imprimante pour minitel de l'école, correspondance administrative
- * d'un projet d'informatisation de la gestion municipale
- * décide de reconduire l'opération brioches ADAPEI
- *examina le projet d'extension des ETS DAVID

)))))

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.03.90

1/MAPA

*logement de fonction: l'étude conduite en liaison avec l'OPAC pour 2 logements implantés sur le site de la MAPA aoutit à un loyer qui est jugé trop important. Ce projet est suspendu pour l'instant.

En attendant un logement actuellement disponible et répondant aux critères souhaités, est réservé et sera mis à la disposition du C.A de la MAPA pour être utilisé comme logement de fonction , à charge pour celui-ci d'en négocier les conditions.

*assainissement: le projet en cours d'instruction par la D.D.E, sondages positifs pour le tracé des canalisations et des bassins de lagunage.

7

COMPTE RENDU DE L'A.GLE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Mr le Maire informe le CM que des subventions sont possibles pour éliminer les fils et supports du centre des villages dans le cas de travaux de renforcement de réseau ou de travaux conduisant au creusement de tranchées.

Un dossier qui a déjà été mis sur pied sera activé. D'autre part la possibilité d'un contrat d'entretien avec une entreprise agréée pour l'éclairage public est envisagé.

LETTRE DE MME ALLARD: arbres du parc mitoyen du CHAMP DE FOIRE

Suite au courrier que lui avait adressé la commune et après vue des lieux en compagnie de Mr le Maire, MME ALLARD dans sa réponse, définit les conditions d'élagage des arbres représentant un risque pour les bâtiments communaux et les personnes.

En outre elle formule une proposition de vente du terrain mitoyen des parcelles communales proposition qui est mise à l'étude.

COUPE AFFOUAGERE 90/93

Elles seront mises en vente en septembre 90 pour 3 ans sur une parcelle de 9HA sise vers les prés de LHUIS au prix de 300 FRs le lot (proposition ONF).

ASSAINISSEMENT AGRICOLE

Le projet définitif mis au point par la D.D.A, après vue de lieu et les propriétaires intéressés a fait l'objet d'un appel d'offres et l'adjudication des travaux est revenue aux entreprises CANARD et SICA des DOMBES qui étaient les moins disant.

SONO SALLE POLYVALENTE

Celle ci sera louée au associations uniquement pour le prix de 200 FRANCS par soirée avec versement d'une caution de 2 000 FRANCS. Les associations désireuses de l'utiliser devront désigner un ou plusieurs responsables qui seront invités à une réunion de présentation de ce matériel.

BORNES INCENDIE

Elles seront repeintes par les pompiers, la commune fournira la peinture.

BRIOCHES ADAPEI

La distribution est fixée au WEEK END du 28 ET 29 AVRIL 90

ATELIER RELAIS = EXTENSION USINE DAVID

Une délégation du CM (Mrs DEGLISE.BABOLAT.COINDARD) Mr DAVID excusé, en compagnie de Mr THOMAS du CDAR a rencontré les responsables de l'entreprise pour étudier le projet envisagé les modalités d'intervention de la commune et lancé l'instruction du dossier.

BUDGET PRIMITIF 90 ET COMPTE ADMINISTRATIF 89

Voir tableaux ci-joints étudiés et votés par le CONSEIL

BUDGET PRIMITIF 90

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| | |
|--------------------------|-----------|
| 60 DENREES FOURNITURES | 110 000 |
| 61 FRAIS PERSONNEL | 355 000 |
| 62 IMPOTS ET TAXES | 18 000 |
| 63 TRAV.SCES EXTERIEURS | 427 191 |
| 64 PARTICIPA.CONTING. | 168 942 |
| 65 AALOC.SUBVENTIONS | 48 950 |
| 66 FRAIS GESTION GLE | 123 000 |
| 67 FRAIS FINANCIERS | 225 422 |
| 83 PREL.DEPENSES INVEST. | 1 020 320 |

RECETTES

| | |
|-----------------------|---------|
| 70 PDTS EXPLOITATION | 200 000 |
| 71 PDTS DOMANIAUX | 191 200 |
| 72 PDTS FINANCIERS | 16 350 |
| 73 REC.SUBVENTIONS | 26 950 |
| 74 DOT.GLE FONTIONNT. | 555 032 |
| 75 IMPOTS DIRECTS | 700 |
| 77 CONTRIBUT.DIRECTES | 857 895 |
| 82 PDTS ANTERIEURS | 648 698 |

TOTAL

2 496 825

TOTAL

2 496 825

INVESTISSEMENT

DEPENSES

| | PREVUES | REPORTS |
|---------------------------|------------|-----------|
| 06 DEFICIT INVEST.REPORTE | 34 800 | 34 800 |
| 16 REMBT EMPRUNT | 160 954 | |
| 18 REGL.DETTES.L/MTERME | 7 756 | |
| 21 ACQUIS.BIENS MEUB.IMM. | 375 000 | 92 344 |
| 23 TRAV.BAT.GENIE CIVIL | 13 293 717 | 7 751 667 |
| 25 PRETS ET AV.L/M TERME | 112 500 | 27 757 |
| 26 ACQUIS.TITRES VALEURS | 30 000 | 700 |

RECETTES

| | PREVUES | REPORTS |
|-------------------------|------------|-----------|
| 10 SUBV.EQUIP.LEGS | 1 689 200 | 28 000 |
| 11 PREL.REC.FONCT. | 1 020 325 | |
| 14 PART.TRAV.EQUIP | 156 056 | |
| 16 PDTS EMPRUNTS | 11 112 849 | 8 092 000 |
| 25 REC.CREAN.L/M/TERME | 32 302 | |
| 26 ALIEN.TITRES VALEURS | 4 000 | |

TOTAL

14 014 727

7 907 268

TOTAL

14 014 727

8 120 000

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE: 212 732

COMPTES ADMINISTRATIF 89

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---------------------------|------------------|---------------------|------------------------|------------------|---------------------|
| | prévues | réalisées | | prévues | réalisées |
| 60 DENREES FOURNITURES | 91 000 | 82 179.48 | 70 PDTS D'EXPLOIT. | 95 894 | 130 137.06 |
| 61 FRAIS DE PERSONNEL | 319 500 | 317 024.56 | 71 PDTS DOMANIAUX | 201 253 | 203 890.80 |
| 62 IMPOTS ET TAXES | 17 300 | 14 411.92 | 72 PDTS FINANCIERS | 22 261 | 25 489.44 |
| 63 TRAV.SCES EXTERIEURS | 478 867 | 440 935.27 | 73 RECOUV.SUBVENT. | 78 287 | 89 076.70 |
| 64 PART.CONTINGENTS | 94 900 | 88 434.03 | 74 DOT.GLOB.FONCTION. | 564 746 | 568 703.00 |
| 65 ALLOC.SUBVENTIONS | 45 750 | 44 400.88 | 75 IMPOTS INDIRECTS | 60 053 | 66 778.48 |
| 66 FRAIS GESTION GLE | 122 720 | 119 577.98 | 77 CONTRIBUT.DIRECTES | 1 055 037 | 1 083 307.76 |
| 67 FRAIS FINANCIERS | 197 302 | 195 965.31 | 82 PRODUITS ANTERIEURS | 836 401 | 836 401.64 |
| 82 CHARGES ANTERIEURES | 1 500 | 1 500.00 | | | |
| 83 PREL.DEP.INVESTISSEMT. | 1 545 093 | 1 050 656.82 | | | |
| TOTAL | 2 913 932 | 2 355 086.25 | TOTAL | 2 913 932 | 3 003 784.88 |

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
DE CLOTURE: 648 698.63 FRANCS

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
|------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| | PREVUES | REALISEES | RESTES | | PREVUES | REALISEES | Rest |
| 16 REMBT EMPRUNT | 132 200 | 132 199.09 | | 10 SUB.LEGS | 966 152 | 1 467 451.76 | 28 000 |
| 18 REGLMT DETTES L.M.T | 7 110 | 7 109.48 | | 11 PRELREC.FONCT | 1 545 093 | 1 050 656.82 | |
| 21 ACQUIS.DE BIENS | 797 180 | 666 534.81 | 92 344.79 | 14 PART.TRAV.EQUIP | 893 | 137 327.00 | |
| 23 TRAVAUX BAT.GENIE | 10 062 950 | 2 308 828.65 | 7 751 668.94 | 16 PROD.EMPRUNTS | 8 552 000 | 460 000.00 | 8 092 000 |
| 25 PRETS AV.L.M TERME | 100 000 | 72 242.26 | 27 757.74 | 25 REC.CREANCES | 32 302 | 32 978.71 | |
| 26 ACQUI.SI.TITRE.VAL. | 3 000 | 2 300.00 | 700.00 | 26 ALIEN.TITRES | 6 000 | 6 000.00 | 6 000 |
| TOTAL | 11 102 440 | 3 189 214.29 | 7 872 471.47 | TOTAL | 11 102 440 | 3 154 414.29 | 8 120 000 |

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE 247 528.53
DEFICIT " " 34 800.00

LES ACTIVITES DE VOTRE CENTRE DE SECOURS EN 1989

Pour la première fois, les sapeurs pompiers de LHUIS ont dépassé le nombre de cent interventions dans l'année, 114 exactement, qui se répartissent comme suit:

FEUX: 27 au lieu de 8 en 88, la plupart étant dus à la sécheresse.

ACCIDENTS DE CIRCULATION: 14 au lieu de 8 en 88.

SECOURS A VICTIMES: 24 au lieu de 28 en 88

Soit en tout 38 sorties de l'ambulance au lieu de 36, dont 23 interventions médicalisées.

NIDS DE GUEPES: 26 au lieu de 11 en 88

SORTIES DIVERSES: 23

En plus des interventions, les pompiers ont participé à 12 manoeuvres (une par mois) dont une de nuit.

Formation: au cours de l'année, plusieurs membres de compagnie ont effectué des stages pour obtenir de nouvelles qualifications, Robert GARIN, Frédéric VIGNERON et GUY ROLAND BONSACQUET ont obtenu leur brevet de Sergent. Robert GARIN et Frédéric VIGNERON ont obtenu également leur brevet d'équipier en détection de la radio-activité.

Au cours de l'hiver un stage de secourisme a eu lieu à LHUIS, rassemblant une vingtaine de pompiers de LHUIS, LOMPNAZ, ST BENOIT, BREGNIER CORDON et IZIEU. Les cours étaient assurés par le Docteur PERROUD, l'infirmière MME ALLEMAND et les moniteurs, GUY-ROLAND BONSACQUET et FREDERIC VIGNERON. Excellents résultats à l'examen, avec un seul échec.

Ces cours comme chaque stage de formation se font sur 40 heures d'instruction. Ce qui fait par exemple pour un sergent qui avant d'obtenir son brevet a du obtenir dans l'ordre: le brevet national de secourisme (BNS), la spécialisation en réanimation, le secours routier, le brevet de caporal et enfin son brevet de sergent, soit 200 heures d'instruction assurées sur place pour le BNS, au Centre Principal de BELLEY sur plusieurs samedis complets et à la Direction de BOURG EN BRESSE pendant une semaine pour les autres formations. C'est vous dire le temps que vos pompiers consacrent à leur formation, temps pris sur leurs congés, leur repos ou leur vie de famille ou professionnelle.

Depuis le 1ER JANVIER le corps compte cinq nouveaux sapeurs, Thierry SUBIT, Jean-Marc BEAUDET, Xavier BISZENSKY, André BONNARD et Denys BONSACQUET. Un renfort qui est le bienvenu.

En 1989, grâce à votre générosité, (dons et calendriers), l'AMICALE des S.P a participé pour 15 677 FRANCS à la modernisation de ses équipements. Que chacun soit vivement remercié.

Espérant faire toujours plus et mieux pour la sécurité de tous, je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs et plus dévoués.

Le Chef de Corps : E. BUTISSON

